

**Procès-verbal du CONSEIL SYNDICAL
du Pays du Sundgau
le 11 octobre 2022 à DANNEMARIE**

En fonction : 36

Sous la présidence de M. Nicolas JANDER, Président du Pays du Sundgau, étaient présents :

Présents : 23

Communauté de Communes Sud Alsace Largue : M. Guy BACH, M. Maurice BARNABÉ, M. Alexandre BERBETT (jusqu'à 19H52), M. Vincent BRUN (à partir de 19H28), M. Daniel DIETMANN (jusqu'à 20H23), M. Jean-Rodolphe FRISCH, M. Vincent GASSMANN, M. Claude GEIGER, M. Claude GENTZBITTEL, M. Nicolas HOLLEVILLE, Mme Marie-Cécile LEY, M. Paul MUMBACH, M. Denis NASS, M. Antoine WAECHTER.

Communauté de Communes Sundgau : Mme Fabienne BAMOND, Mme Doris BRUGGER, M. Jean Claude COLIN, M. Gilles FREMIOT, M. Nicolas JANDER, Mme Régine RENTZ, M. Jean-Marc METZ, M. Dominique SPRINGINSFELD, M. Paul STOFFEL (jusqu'à 20H10).

Excusés : 13

Communauté de Communes Sud Alsace Largue : M. Franck GRANDGIRARD, M. Claude JUD, M. Pascal SOMMERHALTER, M. Fabien ULLMANN.

Communauté de Communes Sundgau : M. Hugues DURAND, M. Christian GRIENENBERGER, M. Éric GUTZWILLER, M. Christian LERDUNG, Mme Estelle MIRANDA, M. Jean Claude SCHIELIN, M. Fabien SCHOENIG, M. Rémi SPILLMANN, M. Christian SUTTER.

* *Membres titulaires du Conseil Syndical non remplacés par leur suppléant.*

Délégué Suppléant accompagnant le Délégué Titulaire (pas de voix délibérative en séance) : 1

Communauté de Communes Sud Alsace Largue : M. Morand HEYER.

Invité permanent : 1

M. Laurent WENDLINGER.

Le Président ouvre la séance à 18H35. Il remercie les Déléguées et Délégués présents ainsi que M. le Maire de Dannemarie, Alexandre BERBETT, pour l'accueil de la séance du Conseil Syndical du Pays du Sundgau dans l'ancienne Mairie de Dannemarie. Le Président remercie également la presse, présente à la séance.

Le Président présente propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : 4. **Délibération** : *Proposition de réalisation d'un défi DECLICS*. Cette proposition fait suite à une rencontre avec le responsable du groupe « environnement » du Conseil de Développement du Sundgau, Monsieur Denis ASTGEN et un membre du groupe de travail, Madame Chantale LE CHANONY. Le Président précise que ces deux membres du Conseil de Développement ont également rencontré les Présidents et Vice-présidents concernés des Communautés de Communes Sud Alsace Largue et Sundgau pour proposer le portage d'un défi DECLICS visant à accompagner les ménages pour réaliser des économies d'énergies dans le contexte de crise énergétique qui traverse l'Europe.

Les Délégués ne s'opposent pas au fait d'ajouter ce point de délibération à l'ordre du jour.
Le Président procède à la lecture de l'ordre du jour :

I. Approbation du Procès-verbal de la séance précédente

II. Transition énergétique

1. *Point d'information* : Lancement de la démarche « Flottes basses émissions »
2. *Délibération* : Proposition de réponse à l'AAP « Territoire engagé Gaz vert »
3. *Point d'information* : Plan de Paysage, retour atelier 11 juillet + Diagnostic
4. *Délibération* : Proposition de réalisation d'un défi DECLICS

III. Mobilité

1. *Point d'information* : Bilan de l'expérimentation du dispositif Covoit'Go

IV. Candidature LEADER 2023-2027

1. *Délibération* : Validation de la stratégie pour la candidature au programme LEADER 2023-2027

V. Programme Alimentaire Territorial

1. *Délibération* : Décision modificative n° 1 - Budget Pays du Sundgau : Versement d'une subvention - Abattoir de Cernay

VI. Conseil de Développement : présentation des avancées du groupe mobilité

VII. Points divers

1. *Point d'information* : Avancée de la construction du futur service d'autorisation du droit des sols
2. *Délibération* : Mise à jour du tableau des effectifs
3. *Délibération* : Augmentation du nombre d'Asseseurs au Bureau du Pays du Sundgau
4. *Élection* : d'un nouvel Asseseur au Bureau du Pays du Sundgau
5. *Délibération* : Adhésion à la mission mutualisée RCPD proposée par le CDG du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle et désignation d'un délégué à la protection des données
6. *Point d'information* : événements passés et à venir

Point I. : Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le Président rappelle que le Procès-verbal de la séance du 5 juillet 2022 a été envoyé aux Déléguées et Délégués du Conseil Syndical le 20 juillet 2022. Le Président demande à l'assemblée s'il y a des remarques à ce sujet. Personne ne demande la parole.

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- *D'approuver le Procès-verbal de la séance du 5 juillet 2022.*

II. Transition énergétique

1. *Point d'information* : Lancement de la démarche « Flottes basses émissions »

Monsieur Denis NASS informe le Conseil Syndical que la démarche « Flottes Basses Émissions » qui vise à développer des solutions de mobilités moins carbonées à partir des ressources énergétiques du

territoire a démarré au mois de septembre dernier. Il rappelle que les Communautés de Communes ont missionné le Pays du Sundgau pour coordonner le projet. Ce dernier bénéficie d'un financement de la Région Grand Est via le dispositif « Climaxion » à hauteur de 80% de l'assiette des dépenses éligibles, fixée à 60 000 €. Monsieur Denis NASS remercie les Présidents de Communautés de Communes pour le choix de cette organisation qui permet de solliciter 20 000 € de fonds régionaux supplémentaires par rapport à une démarche qui aurait été conduite à l'échelle de chaque EPCI. Il indique que la rapidité d'engagement de la démarche permet de solliciter 80% de subvention sur les dépenses éligibles. Ce taux de financement diminuera pour les dossiers qui seront déposés à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les services de la Région Grand Est ont confirmé la réception et la qualité technique du dossier. Le Pays du Sundgau a été invité à finaliser le marché et à démarrer les opérations. La confirmation du financement du projet interviendra après le vote des élus régionaux prévu pour la mi-novembre 2022. Suite à la validation technique du dossier, le diagnostic a débuté et les collectivités ont déjà été sollicitées pour recenser leurs flottes de véhicules. Un comité technique (COTECH) est organisé le 25 octobre 2022 afin de partager les objectifs de l'étude et d'identifier les sources énergétiques à prioriser. Seront associés à cette réunion de lancement les représentants concernés des deux Communautés de Communes, du Pays et de la Région Grand Est.

Monsieur Denis NASS indique que cette étude fait partie des actions réalisées par le Pays du Sundgau pour favoriser l'autonomie énergétique du territoire et contribue à s'organiser collectivement pour l'avenir afin que la transition énergétique profite aux entreprises, aux collectivités et à l'attractivité du territoire. La Région Grand Est accompagnera le territoire dans toutes les étapes du projet et les éléments de l'étude seront partagés avec le Conseil Syndical. Une fois les flottes de véhicules publiques et privées recensées, il s'agira d'évaluer les volumes d'énergies disponibles sur le territoire et les quantités à produire pour satisfaire les besoins. L'objectif est aussi d'identifier le nombre et la localisation des points de distribution d'énergies à implanter. Toutes les potentialités des sources d'énergies présentes sur le territoire seront analysées au regard des évolutions technologiques, de la stabilité des prix et des nouvelles réglementations.

Monsieur Denis NASS présente les étapes chronologiques de la démarche :

Missions	MOIS										
	SEPT	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	
PHASE 1 - Diagnostic											
REUNION de lancement: Organisation d'un événement pour COTECH et élus	■			■							
REUNION de restitution du diagnostic: COTECH				■							
Etape 1: Identifier la capacité de production d'énergies alternatives à faibles émissions carbone	■										
Etape 2: Répertoire des usages et les acteurs	■	■									
Etape 3: Ravitaillement et maintenance		■	■								
Etape 4: Dynamique des territoires voisins			■								
Etape 5: Présentation et sensibilisation				■							
PHASE 2 - Evaluer les capacités et les natures du renouvellement des flottes											
REUNION d'organisation d'ateliers d'information et de sensibilisation, préparation des enquêtes destinées aux propriétaires de flottes captives				■							
DEUX ATELIERS d'informations et de sensibilisation auprès des gestionnaires de flottes				■	■						
REUNION de présentation du volume potentiel d'usages, des besoins identifiés et synthèse des enquêtes menées				■	■						
Etape 1: Démarche de communication auprès des propriétaires de flottes et identification des besoins des acteurs de la mobilité				■	■						
Etape 2: Réaliser des enquêtes auprès des acteurs identifiés				■	■						
Etape 3: Identifier les acteurs financeurs				■	■						
Etape 4: Préparer les conditions d'engagement des gestionnaires de flotte				■	■						
PHASE 3 - Proposition de scénarios et consultation des acteurs concernés											
REUNION de présentation des scénarios (ouverte aux acteurs concernés)								■			
REUNION de présentation des scénarios (COTECH et COPL)								■			
Etape 1: Stratégie et scénarios des mobilités faibles émissions						■					
Etape 2: Réaliser un échéancier des investissements						■					
Etape 3: Ateliers de consultation						■					
PHASE 4 - Etude du scénario retenu, plan d'action et pilotage											
REUNION de présentation finale de la démarche et du scénario retenu									■		
REUNION de présentation du scénario retenu (COTECH)									■		
Réalisation de l'étude de scénario retenu									■	■	

■ greenF

■ Réunions ponctuelles

■ Co-traitant aklea

Monsieur Denis NASS invite les Communes et les Communautés de Communes à faire remonter leurs informations utiles sur la composition de leurs flottes de véhicules à Madame Katherine WHILER qui est en charge de la coordination du projet au Pays du Sundgau (Katherine WHILER planclimat@pays-sundgau.fr).

Monsieur Denis NASS rappelle qu'aucune source d'énergie peu carbonée (par rapport aux énergies fossiles) sera laissée de côté. Il partage les difficultés que connaît la filière hydrogène en raison des prix élevés de cette technologie et souligne qu'il faudra être vigilant aux évolutions qui se dérouleront au-delà du Sundgau pour identifier des projets à mettre en place avec les territoires voisins.

Le Président indique que l'étude a bien démarré et demande au Conseiller Régional Monsieur Gilles FREMIOT s'il a des informations sur le vote à venir de la subvention par la Région Grand Est.

Monsieur Gilles FREMIOT confirme que ce vote est bien prévu pour le mois de novembre et que le Sundgau est l'un des premiers territoires à avoir déposé un dossier sur ce programme.

Le Président remercie Monsieur Gilles FREMIOT. Il rappelle que la prestation de l'étude aura un coût plus élevé que prévu initialement, ce qui a fait l'objet d'une délibération lors du Conseil du 5 juillet dernier. La Région financera le projet sur un plafond de dépenses de 60.000 €. Cela veut dire qu'il y a une part importante des coûts qui reste à la charge du Pays du Sundgau. Dans l'objectif de réduire le montant restant à charge, il propose de répondre à l'appel à projets « Territoire Engagé Gaz Vert ».

2. *Délibération* : Proposition de réponse à l'AAP « Territoire engagé Gaz vert »

Monsieur Denis NASS rappelle que le reste à charge financier de l'étude « Flottes Basses émissions » s'élève à 32 000 € pour la collectivité. C'est pourquoi les équipes du Pays du Sundgau ont prospecté pour identifier de potentiels appels à projets qui permettraient de réduire le reste à charge. Il résulte de cette prospection un appel à projet mis au concours par GDRF national.

L'appel à projets « Territoire engagé Gaz vert » propose un financement de 30.000 € pour les lauréats. Le dossier est à déposer pour le 15 octobre 2022 au plus tard. L'objectif général de l'appel à projet est d'accompagner le développement du gaz vert issu de la méthanisation.

L'appel à projet permet de financer des analyses portant sur d'autres formes de méthanisations que celles alimenter par les productions agricoles. C'est par exemple le cas de la valorisation énergétique des boues de stations d'épurations sous forme de gaz, une question qu'il convient particulièrement d'aborder dans le contexte sundgavien compte tenu du coût de traitement de ces boues et de leurs impacts sur l'environnement.

Les principaux points d'intérêts de cet appel à projet sont les suivants :

- financement d'une partie de l'étude « Flottes Basses Émissions » (et réduction du reste à charge financier pour la collectivité).
- Obtenir des moyens de communications pour les projets de développement d'énergies renouvelables.

Pour rappel, le budget prévisionnel de la démarche « Flottes Basses Émissions » sans le financement du présent appel à projet est le suivant :

Dépenses	Recettes
Financement de l'étude « Flottes basses émissions » : 80 000 €	Appel à projet Région Grand Est : 48 000 €
	Pays du Sundgau (participation CC Sud Alsace Largue et Sundgau) : 32 000 €
80 000 €	80 000 €

Le budget prévisionnel de la démarche « Flottes Basses Émissions » et les actions supplémentaires réalisées si le Pays du Sundgau est retenu à l'appel à projet « Territoire engagé Gaz vert » est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Intitulé de la dépense	Montant	Intitulé de la recette	Montant
Prestation étude Flottes à basses émissions	78 268 €	Appel à projets Region Grand Est	48 000 €
Journées de sensibilisation	4 400 €	Appel à projets Territoires engagés Gaz Vert	30 000 €
Ateliers pédagogiques	1 000 €	Autofinancement	21 468 €
2 visites de terrain	1 800 €		
Réalisation d'une vidéo	2 000 €		
Coordination du projet	12 000 €		
Total	99 468 €	Total	99 468 €

Monsieur Daniel DIETMANN souligne la dimension positive des démarches « Flottes Basses Émissions » et du présent appel à projet gaz vert pour valoriser les ressources énergétiques du territoire. Il regrette néanmoins le discours négatif exprimé sur la question de l'hydrogène et invite la collectivité à suivre les avancées technologiques sur le sujet de l'hydrogène. Il ajoute que l'agglomération de Fribourg en Brisgau en Allemagne voisine s'est saisie de la question et que de manière plus générale l'hydrogène fait l'objet de projets concrets en Allemagne. C'est le cas du ferroviaire mais aussi de l'automobile. Dès la Foire Universelle de Hanovre en 1998 des constructeurs proposaient des tests de véhicules hydrogènes. La technologie de l'hydrogène devra être prise en compte et il sera nécessaire d'équilibrer l'étude en prenant en compte toutes les énergies renouvelables.

Le Président confirme que l'étude qui sera engagée a bien une dimension multi énergie et qu'il n'est pas question de mettre l'hydrogène de côté. La Région Grand Est qui met au concours le dispositif « Flotte Basses Émissions » demande à ce que toutes les sources d'énergies soient explorées et leur pertinence évaluée. Le marché de l'étude est rédigé en ce sens et le démarrage de l'étude répond également à cette exigence.

Monsieur Denis NASS confirme que l'hydrogène ne sera pas mis de côté. Il indique que l'étude prévoit une veille des territoires voisins et notamment sur le Territoire de Belfort qui est pleinement engagé sur ce sujet afin d'identifier les mutualisations possibles entre territoires. Il indique que la technologie de l'hydrogène demande des coûts importants. A ce jour, il existe des opportunités dans la production d'hydrogène vert, notamment par la méthanation et l'électrolyse.

Monsieur Antoine WAECHTER précise que l'hydrogène n'est pas une énergie primaire mais un vecteur d'énergie.

Monsieur Nicolas JANDER remercie les intervenants et propose de soumettre au vote la réponse à l'appel à projets « Territoire engagé Gaz vert » mis au concours par GRDF à l'échelle nationale et de prendre en compte les éléments précisés par Monsieur Daniel DIETMANN.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** le Pays du Sundgau à déposer une candidature à l'appel à projet « Territoire engagé Gaz vert » mis au concours par GRDF,
- **de valider** le budget prévisionnel du dossier de candidature,
- **d'autoriser** le Président à solliciter une demande de subvention de 30. 000 € maximum auprès de GRDF dans le cadre de l'appel à projets national « Territoire engagé Gaz vert »,
- **d'approuver** que le Pays du Sundgau porte une campagne de sensibilisation autour de la production et des usages du biogaz, en dehors de la démarche « flottes basses émissions »

- **d'autoriser** le Président à signer tous actes d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération,
- **de charger** le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

3. **Point d'information** : Plan de Paysage, retour des ateliers du 11 juillet et Diagnostic

Le Président indique que le Plan de Paysage avance comme prévu. Un atelier d'information et de concertation autour du paysage et des énergies a été réalisé le 11 juillet 2022. Il était organisé sous la forme d'une présentation en plénière ouverte au public. Ensuite, les 30 participants ont été conviés à échanger en deux tables rondes sur les dynamiques paysagères et énergétiques : 1) dans les milieux urbanisés et 2) dans les milieux forestiers et agricoles. Ces échanges ont alimenté le diagnostic en cours de réalisation.

Monsieur Denis NASS indique que dans le cadre du diagnostic, le paysage est une clef de lecture des activités humaines. Les tables rondes ont permis d'identifier des atouts urbanistiques et quelques difficultés :

- Rupture des corridors écologiques,
- Disparition des espaces de respiration agricoles,
- Disparition des ceintures vertes des villages.

Monsieur Denis NASS indique que l'approche paysagère est importante pour aider les décideurs à positionner au mieux les infrastructures nécessaires aux productions d'énergies renouvelables. Il observe que le fonctionnement de nos sociétés, leur évolution, ainsi que nos activités économiques ont un impact fort sur les paysages. La cimenterie d'Altkirch en est un exemple fort. Les différentes périodes de développement ont laissé des empruntes paysagères tel que les silos à grain et les sorties d'exploitations agricoles, l'habitat pavillonnaire etc Il existe également des atouts du territoire tel que l'expansion de massifs forestiers.

Monsieur Denis NASS invite les membres du Conseil Syndical à prendre part au Plan de Paysage. Il rappelle que la finalité de la démarche a pour objet de définir ce que le territoire est prêt à accepter en termes d'évolutions paysagères et ce qui est souhaitable de protéger dans le contexte de transition énergétique. Le plan de paysage permet de répondre collectivement à ces enjeux.

Monsieur Denis NASS présente le calendrier de la démarche :

Finalisation du diagnostic : octobre – novembre 2022.

Phase 2 : concertation et définition des objectifs de qualité paysagère :

- Participation à des événements grand public afin de présenter le diagnostic et recueillir l'avis des habitants du territoire.
- Réalisation d'ateliers de concertation.
- Finalisation de la phase 2 : janvier – février 2023.

Cette étude paysagère servira aussi à alimenter la révision du SCOT.

Monsieur Daniel DIETMANN indique que la présentation est claire et la démarche intéressante. Il demande une explication sur la terminologie de « Grand Canal », qui est mentionné sur la présentation et appel à reconsidérer la localisation exacte du viaduc ferré qui se trouve presque exclusivement sur le ban communal de Manspach.

Monsieur Denis NASS précise que les voies d'eau sont mentionnées dans le diagnostic du Plan de Paysage mais que le terme de « Grand Canal » n'apparaît pas dans l'étude ni dans le diagnostic. C'est un sujet qui n'est plus d'actualité depuis de nombreuses années. Il sera précisé que le viaduc se trouve sur le ban communal de Manspach.

Monsieur Antoine WAECHTER indique qu'un paysage de qualité demande une cohérence. Trouver cette cohérence nécessite d'avoir un chef d'orchestre. Le chef d'orchestre naturel est le Maire qui est souverain en matière de décisions d'urbanisme, avec l'appui du Pays du Sundgau qui a en charge le SCoT et l'instruction des permis de construire. Il note que s'il y a une volonté politique pour construire une cohérence paysagère, les outils techniques existent et qu'ils sont opérationnels. La cohérence paysagère est un des fondements du cadre de vie, c'est un sujet qui peut permettre de créer une adhésion forte des habitants.

Le Président confirme l'importance de la prise en compte de l'étude Plan de Paysage dans le SCOT, les PLU et les PLUI à venir. Il ajoute que le SCoT doit aussi prendre en compte le SRADDET d'un point de vue règlementaire.

Monsieur Dany DIETMANN note que le SDAGE et les SAGE s'ajoutent aux documents qui doivent être pris en compte par le SCoT, les PLU et PLUI.

Madame Marie-Cécile LEY confirme la remarque de Monsieur Daniel DIETMANN et précise que les SCoT sont intégrateurs des documents de planifications définies aux échelles plus larges, dont le SDAGE mais aussi les SAGE. Concernant la balade paysagère organisée par le Pays du Sundgau en mars 2022, elle indique que cet événement a permis de surprendre les participants en posant un regard approfondi sur les paysages par des clefs de lectures originales. Cette journée a permis de nombreux échanges et nourrira les démarches de planification règlementaire. Elle confirme que le temps consacré à l'identification de pistes collectives pour co-construire les paysages de demain est un exercice important pour construire un développement du territoire qui soit partagé.

4. *Délibération* : Proposition de réalisation d'un défi DECLICS (Défis Citoyens Locaux d'Implication pour le Climat et la Sobriété)

Le Président remercie Monsieur Laurent WENDLINGER pour sa présence, Conseiller Régional et Président de la commission agriculture, viticulture et forêt, de la Région Grand Est.

La réalisation d'un défi « Déclics » est une proposition du groupe transition énergétique du Conseil de Développement du Sundgau. Le projet consiste à accompagner des ménages volontaires pour faciliter leur réduction de consommation d'énergie dans un double objectif : réduire l'emprunte carbone issu du chauffage résidentiel (1^{er} poste d'émissions de CO² sur le territoire du Sundgau devant l'industrie et les mobilités) et diminuer les factures d'énergies des ménages. Dans le contexte actuel de double crise climatique et énergétique, c'est un projet qui fait sens. Cela dans la mesure où il permet d'apporter des réponses aux ménages en termes de pouvoir d'achat et de renforcer par une opération concrète les stratégies de sobriété enclenchées par les collectivités.

La matérialisation de ce projet proposé aujourd'hui au vote trouve son inspiration dans les réflexions menées par le Conseil de Développement. Le groupe transition énergétique a rencontré des élus de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue, de la Communauté de Communes Sundgau et du Pays du Sundgau afin d'exposer les axes qui leur semblent prioritaires pour accélérer les transitions nécessaires. Ces échanges ont permis de croiser les regards entre les axes portés par les collectivités en matière de transition énergétique et les aspirations citoyennes exprimées par le Conseil de

Développement. Même si plusieurs axes se recoupent, faire le point sur les réflexions des collectivités et du Conseil de développement permet de prolonger les efforts et d'enrichir les façons de procéder.

Le Président souhaite que les propositions du Conseil de Développement soient entendues par les collectivités et qu'elles puissent être soutenues dans la mesure du possible. Il salue l'impulsion donnée au Conseil de Développement par son Président, Monsieur Sébastien STOESSEL, et l'engagement des citoyens bénévoles dans leurs groupes de travaux respectifs.

Les changements climatiques opérés sous la pression des modes de produire, de consommer, d'habiter et de se déplacer bouleversent les organisations écologiques, économiques et sociales. Les travaux menés dans le cadre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et les prises de positions du Programme de développement des Nations Unies (PNUD) corroborent le fait que les territoires sont une clef de voute des enjeux climatiques. Ils sont à la fois l'échelle de mise en œuvre des politiques d'adaptation du vivant et de lutte contre le changement climatique.

Le territoire est une échelle d'action qui est appelée à se renforcer et il est nécessaire de fédérer toutes les énergies, collectivités et habitants, entrepreneurs industriels et agriculteurs, artisans et banquiers.

Monsieur Denis NASS ne souhaite pas que les réponses apportées aux enjeux climatiques s'expriment sous forme de contraintes pour les habitants. Il aspire au contraire à ce que les collectivités et les citoyens soient force de propositions. C'est l'esprit du défi « Déclics » qui sera engagé sous l'impulsion du groupe transition énergétique du Conseil de Développement du Sundgau, porté par le Pays du Sundgau avec le concours financier des Communautés de Communes Sud Alsace Largue et Sundgau.

Le défi « Déclics » est un concept élaboré par le réseau CLER (Réseau pour la transition énergétique) qui a pour objet d'accompagner des habitants volontaires pour réduire leurs consommations (d'énergie, d'eau), découvrir d'autres façons de consommer, de s'alimenter, ou encore de réduire ses déchets. Des ateliers et des formations sont proposés par les animateurs·rices locaux des défis. Le défi permet un accompagnement aux changements de comportement des habitants. Ils peuvent suivre leurs consommations et mesurer l'impact de leurs gestes.

Les actions sont adaptées pour tous les publics, tous les âges et gratuites pour les participant(e)s. Ce concept de défi existe depuis plusieurs années. Les sujets faisant l'objet de conseils de sobriétés dans le défi sont les suivants :

- Bâtiment,
- Énergie,
- Consommation d'eau,
- Mobilités,
- Déchets,

Il est proposé de signer une convention avec Alter Alsace Énergie pour assurer l'animation du défi. En tant que structure d'animation, Alter Alsace Energies se charge de réaliser les actions suivantes :

- Communiquer sur le projet afin de recruter les équipes participantes au défi « Déclics »,
- Organiser 3 événements : la formation des capitaines au mois de novembre 2022, un événement de lancement au mois de décembre 2022 et un événement intermédiaire au mois mars 2023,
- Délivrer les écogestes adaptés aux participants permettant de réduire leurs empruntes écologiques et de réduire leurs factures d'énergies,
- Animer le défi par des lettres d'informations, des actions à réaliser, des jeux concours.... ;
- Apporter des informations techniques : courbe de chauffe, réglage chaudière, calcul d'inertie... ;
- Proposer des « ateliers énergétiques » au domicile de familles volontaires ;

- Rester disponible par téléphone pour répondre aux questions des participants sur les écogestes.

Les acteurs du défi et leurs rôles respectifs sont les suivants :

- Portage juridique : Pays du Sundgau,
- Financeurs : Communauté de Communes Sud Alsace Lague, Communauté de Communes Sundgau, Pays du Sundgau,
- Animateur de la démarche : Alter Alsace Energie,
- Partenaires relais de communication : Communes, associations, Communauté de Communes Sud Alsace Lague et Sundgau, Pays du Sundgau.
- Acteurs locaux en charge du suivi de la démarche : Groupe transition énergétique du Conseil de Développement du Sundgau.

Le projet sera inscrit dans le budget 2023 mais peut démarrer dès cette année 2022. Les factures éditées par Alter Alsace Énergie seront adressées sur l'exercice budgétaire 2023 du Pays du Sundgau.

Le coût du projet est de 1 500 euros HT (à inscrire dans le budget 2023). Ce tarif comprend l'animation d'une à cinq équipes à l'échelle du territoire du Pays du Sundgau. Une équipe est composée d'un maximum de dix familles.

L'objectif du défi est de réussir à créer cinq équipes, représentant cinquante foyers à l'échelle des 108 Communes du territoire. Avec cette action, les participants pourront apprendre à analyser les informations de leurs consommations et avoir accès aux bons gestes pour limiter les gaspillages. Cette action est particulièrement utile dans le contexte actuel.

Monsieur Vincent GASSMANN propose de bien coordonner la communication pour réussir à recruter des participants qui ne sont pas déjà sensibilisés ou actifs sur des dispositifs de sobriété écologique. Il souhaite que la démarche porte une attention particulière aux habitants non sensibilisés aux questions environnementales.

Monsieur Gilles FREMIOT confirme l'intérêt de cette démarche pour la Communauté de Communes Sundgau qui a décidé de participer au financement de sa mise en œuvre. Il salue la richesse des échanges qu'il a pu avoir avec les membres du Conseil de Développement sur ce sujet. Monsieur Gilles FREMIOT indique que le portage de ce projet par le Pays du Sundgau fait sens car cela permet de faire le lien avec le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique. Programme lui aussi orienté vers la rénovation des logements privés. Il existe aujourd'hui une cohérence sur le sujet de la rénovation énergétique des bâtiments, l'action du Pays est orientée sur les logements résidentiels via le programme SARE et l'engagement de la Communauté de Communes Sundgau se concentre sur les bâtiments publics (de la Communautés de Communes, des Communes et des équipements liés) avec le Conseiller en Énergies Partagées.

Monsieur Gilles FREMIOT propose que le projet défi « Déclics » puisse débiter dès cette fin d'année 2022 compte tenu du contexte de tensions sur les prix de l'énergie et de ne pas attendre l'année 2023 pour le démarrage.

Le Président confirme que le projet va en effet démarrer cette fin d'année 2022.

Madame Katherine WHILER précise que la prestation sera facturée par Alter Alsace Energie à la fin du défi, soit au deuxième trimestre 2023.

Monsieur Laurent WENDLINGER partage avec l'assemblée une expérience positive, un grand prix de la sobriété organisé avec le public à l'Écomusée d'Alsace. Il indique avoir représenté la Région Grand Est durant cet événement qui a suscité l'engouement des participants. Il confirme la pertinence du lancement du défi dans le Sundgau, surtout dans le contexte d'inflation et de renchérissement des coûts de l'énergie. Ce défi peut favoriser une dynamique de réduction des consommations d'énergies de la part des ménages qui soit significative.

Monsieur Vincent GASSMANN observe que ce type de démarche peut entraîner un nombre important d'habitants dans une dynamique qui aura un impact positif à l'échelle du territoire. La Communauté de Communes Sud Alsace Largue a initiée le réseau des écojardiniers en collaboration avec la Maison de la Nature. C'est aujourd'hui une vraie réussite. L'adhésion des participants à l'initiative est forte et une dynamique s'est enclenchée pour consolider de nouvelles façons de jardiner. Monsieur Vincent GASSMANN note que dans le cas présent du défi « Déclis », il est important de ne pas concevoir la démarche comme un événement unique et à court terme. Il propose d'identifier des ambassadeurs pour animer le défi et toucher le plus grand nombre de familles dans un cycle long qui s'inscrit sur le territoire.

Monsieur Denis NASS relève avec enthousiasme la proposition de Monsieur Vincent GASSMANN et confirme l'intérêt de compter avec des ambassadeurs pour aborder positivement les défis à venir.

Monsieur Alexandre BERBETT informe l'assemblée que ce défi a déjà été réalisé par Saint Louis Agglomération. C'est une opération qu'il avait pu suivre lorsqu'il était salarié de la structure. Il indique que le défi avait permis de nombreux échanges et de construire une expérience partagée permettant aux habitants de savoir sur quels leviers agir pour faire des économies. Il demande s'il est prévu une distribution de « kits énergies » aux familles participantes comme cela avait été fait à Saint Louis.

Monsieur Vincent BRUN rejoint la séance à 19H28.

Le Président confirme que les participants recevront un kit mis à jour au démarrage du défi. Il ajoute qu'il est important de matérialiser la démarche par des supports pédagogiques. Il existe de nombreuses innovations sur ces sujets. Les hôtels commencent à s'en emparer. Par exemple, des douches génèrent des lumières de couleurs particulières lorsque la consommation d'eau utilisée est trop importante ou que la température est excessive.

Monsieur Daniel DIETMANN rappelle que la Maison de la Nature a signé une convention de partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF). L'objectif est de renforcer les liens entre les ménages bénéficiaires des services de la CAF et les activités proposées par la structure d'éducation à l'environnement basée à Altenach. Il s'agit de ménages modestes, dont 9% vivent sous le seuil de pauvreté. Si dans le cadre du défi « Déclis » il est question de lutter contre la précarité énergétique, il serait intéressant que les porteurs du « Défi » se rapprochent du comité de pilotage du programme CAF/Maison de la Nature créé il y a tout juste une semaine, afin de solliciter des ménages.

Le Président indique que les initiateurs du projet de « Défi » sont proches de la Maison de la Nature. L'une d'elle est même membre du conseil d'administration de la Maison de la Nature ce qui facilitera les liens. Le Président confirme l'intérêt de travailler en synergie avec la démarche conduite par la Maison de la Nature et la CAF afin de repérer des ménages pour qui la démarche aurait une plus-value importante.

Monsieur Jean Rodolphe FRISCH demande concrètement combien de familles sont attendues par municipalité pour prendre part au « Défi ».

Le Président indique que l'objectif est d'atteindre dix familles par équipe. La convention avec Alter Alsace Énergie prévoit un maximum de cinq équipes. Cela représente donc cinquante familles à l'échelle du territoire du Pays du Sundgau. Un objectif tout à fait réaliste pour un territoire de cent huit communes.

Monsieur Jean-Rodolphe FRISCH souhaite que les Communes soient pleinement associées à cette démarche car elles ont un rôle de relais pour la communication de premier plan dans cette opération.

Le Président confirme et ajoute que les Communes ont un rôle prépondérant pour relayer auprès des habitants et des associations.

Madame Marie Cécile LEY indique que chaque classe de collège compte des éco-délégués. Il serait également utile d'aller à leurs rencontres pour diffuser les écogestes dans les établissements scolaires. Une opération qui aurait également du sens en termes de réduction des dépenses publiques.

Le Président souligne l'importance d'associer aussi le monde associatif et les jeunes.

Monsieur Nicolas HOLLEVILLE salue la démarche portée par le groupe transition énergétique du Conseil de Développement. Il indique que la Commission Environnement de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue a rencontré le référent du groupe, Monsieur Denis ASTGEN, dont il salue l'engagement. Cet échange riche a permis de repérer les concomitances pouvant exister entre les propositions du Conseil de Développement et les actions déjà engagées par la collectivité, mais aussi de partager des complémentarités. Les initiatives exposées par le Conseil de Développement ont été accueillies avec intérêt par la Communauté de Communes Sud Alsace Largue. Monsieur Nicolas HOLLEVILLE souhaite pouvoir rencontrer les autres groupes du Conseil de Développement.

Le Président indique prendre bonne note de cette demande pour la transmettre au Président du Conseil de Développement.

Le Président demande s'il y a encore des questions au sujet du défi « Déclics » ou s'il est possible de passer au vote. Aucun Délégué ne demande la parole.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** le Pays du Sundgau à porter un défi DECLICS à l'échelle du territoire,
- **De valider** le montant financier du projet qui s'élève à 1 500 euros HT,
- **D'autoriser** le Pays du Sundgau à solliciter une demande de paiement auprès des Communautés de Communes Sud Alsace Largue et Sundgau,
- **D'autoriser** le Président à signer une convention avec l'association Alter Alsace Energies pour l'animation du défi,
- **D'autoriser** le Président à signer tout acte d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération,
- **De charger** le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

III. Mobilité

1. Point d'information : Bilan de l'expérimentation du dispositif Covoit'Go

Madame Marie-Cécile LEY présente le bilan du dispositif de covoiturage dynamique Covoit'Go. Après un an d'expérimentation depuis son lancement le 7 juin 2021, une première évaluation a été réalisée. Celle-ci démontre la pertinence du dispositif via des données chiffrées et des relevés de terrain. Madame Marie-Cécile LEY rappelle qu'il s'agit d'un dispositif qui fonctionne sans application et sans rémunération des

chauffeurs. Depuis la mise en service du dispositif, plus de 1976 demandes de trajets ont été effectués, soit une moyenne de 165 demandes par mois. Le nombre de demandes est en augmentation depuis le mois de mars 2022 et le potentiel de passager estimé à 35 trajets/semaine pour la première année est atteint.

Madame Marie-Cécile LEY insiste sur le caractère « haut niveau de service » du dispositif car le temps d'attente moyen est de 5 minutes, aussi bien en heures dites de « pointes » (7h-9 et 16h-18h) qu'en heures dites « creuses ». Le taux de départ moyen s'élève à 81%. Les demandes sont également assez uniformes entre les différents jours de la semaine. Globalement, l'ensemble du réseau est bien utilisé avec une répartition équilibrée des demandes sur les deux axes, autant en destination qu'en point de départ. L'axe Altkirch-Hirtzbach-Hirsingue peut néanmoins être considéré comme le pivot du service avec une forte concentration des demandes. La gare d'Altkirch est la principale destination, confirmant la dimension multimodale de l'utilisation du service et de la logique de rabattement des vallées de l'Ill et de la Largue vers la gare TER.

Seppois-le-Bas est un point d'origine clé, soit le troisième point de départ le plus important du réseau en termes de volume, montrant l'intérêt du lien entre les deux vallées structurantes du territoire sundgauvien.

Madame Marie-Cécile LEY indique qu'il existe encore de forts enjeux autour de la communication : le travail de communication et d'accompagnement effectué par Arnaud CHAUVET, chargé de mission mobilité du Pays du Sundgau, est à poursuivre pour ce qui a trait à la connaissance de son fonctionnement.

Ces résultats ont été présentés en commission spéciale le lundi 19 septembre 2022 à Illtal afin que les Autorités Organisatrices de la Mobilité (les Communautés de Communes) Sud Alsace Largue et Sundgau se prononcent sur l'avenir du dispositif. Les élus présents lors de cette commission ont plaidé pour que le dispositif soit maintenu sous sa forme actuelle et que le Pays du Sundgau en garde la gestion.

Madame Marie-Cécile LEY indique que la Communautés de Communes Sud Alsace Largue a lancé des réflexions autour d'une extension du dispositif dans la vallée de la Largue. Elle invite les membres du Conseil Syndical à essayer et à utiliser le système.

Le Président demande comment les tests se sont déroulés.

Madame Marie-Cécile LEY indique que des trajets tests ont été effectués sur une semaine par la société ECOV, prestataire et développeur du dispositif. Le temps d'attente a ainsi été calculé et les statistiques compilées. Elle ajoute qu'en terme de communication, un groupe Facebook permet une animation et le développement d'une communauté d'utilisateurs. Des stands tenus lors d'événements et lieux de vie du territoire a permis de recueillir des retours d'utilisateurs. Enfin, elle indique qu'un travail avec les Communauté de Communes doit être réalisé afin de connaître les intentions de ces dernières quant au devenir du dispositif.

Monsieur Nicolas HOLLEVILLE souligne la qualité du travail de communication réalisé par Arnaud CHAUVET et l'intérêt de la Communautés de Communes Sud Alsace Largue pour le dispositif. Il valide le fait que le Pays du Sundgau doit poursuivre à ce stade la gestion du système tout en insistant sur la nécessité de communiquer largement dessus. Le travail d'animateur est pour lui décisif dans le succès de l'opération.

Madame Marie-Cécile LEY indique que les Autorités Organisatrice de la Mobilité se structurent et se dotent de personnel à même de travailler les sujets de mobilité. Chacune des Communautés de

Communes souhaite engager un Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) prochainement afin d'orienter les stratégies à mener sur le territoire.

IV. Candidature LEADER 2023-2027

1. *Délibération* : Validation de la stratégie pour la candidature au programme LEADER 2023-2027

Monsieur Alexandre BERBETT quitte la séance à 19H52. Il informe le Président qu'il doit rejoindre une réunion de la Commune de Dannemarie à 20H et salue l'assemblée. Le Président lui souhaite une belle fin de soirée et le remercie pour l'accueil de la séance à Dannemarie.

Le Président excuse Monsieur Gérard LANDEMAINE, Président du GAL SUNDGAU-3F et le remercie pour son investissement dans le cadre de la candidature du territoire pour la prochaine programmation 2023-2027. Il salue l'investissement de Madame Laetitia PAJOT, coordinatrice du programme LEADER, qui a eu un rôle déterminant dans l'élaboration de cette candidature, de Madame Charlotte SOUK ALOUN et de Madame Virginie WALTZ qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour bâtir cette candidature. Le Pays du Sundgau porte cette nouvelle candidature avec Saint Louis Agglomération pour la troisième fois consécutive.

Le Président indique que la rédaction de la candidature est aboutie et que le dossier est prêt pour transmission à la Région Grand Est, l'autorité de gestion des fonds européens.

Il explique que malgré le calendrier contraint, l'élaboration de la candidature devait être alimentée par des ateliers de concertation. Quatre ateliers ont ainsi été organisés durant les mois de juin et de juillet 2022, réunissant une cinquantaine de participants.

Le Président présente les thématiques des ateliers qui ont ponctué la construction de la candidature :



4 ateliers (World Café) sur les thématiques : interconnexions, économie, attractivité, cohésion sociale et santé.



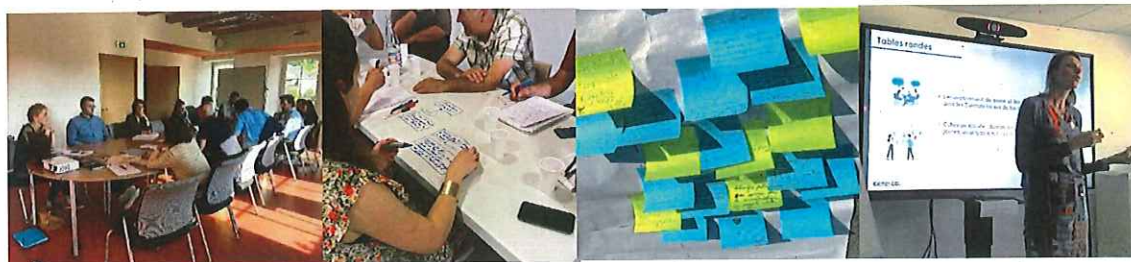
juin-juillet 2022

Le Président rappelle le principal objectif de ces ateliers :  **Identifier les principaux axes d'interventions et actions opérationnelles à intégrer aux fiches-actions.**

Ces ateliers ont permis de réunir les acteurs socioéconomiques des sujets mis en débat, ce qui a permis de comprendre les enjeux et les défis dans les domaines abordés.



54 experts mobilisés : EAP, associations, producteurs, artisans, GRDF, Rhénamap, APEI, Conseil de Développement, Office de Tourisme, Alsace Destination Tourisme, espace de solidarité, maisons de santé, SLA, CC, PETR, CeA, Région Grand Est, ...



Le Président sensibilise les Déléguées et Délégués du Conseil sur le fait que le programme LEADER est un outil concret de l'Union Européenne qui permet de financer des projets privés et publics sur le territoire.

Le GAL Sundgau-3F a reçu 14 lettres de soutien à la candidature LEADER 2023-2027 parmi lesquelles les trois parlementaires du territoire de projet, la CC Sud Alsace Largue et la CC Sundgau, la Collectivité européenne d'Alsace, les Chambres consulaires, la Ville de Saint-Louis, Mulhouse Alsace Agglomération, Alsace Destination Tourisme, l'Office de Tourisme du Sundgau, ...

Le Président présente le fil conducteur de la stratégie validé par le Comité de Programmation : **« Post COVID-19, faisons ensemble de l'envie de ruralité un nouveau « champ des possibles » et soyons résilients ! »**

De cette stratégie découle quatre fiches-actions thématiques : **1. Économie de proximité, 2. Transitions, 3. Bien vivre ensemble, 4. Mobilités durables et petites logistiques des marchandises.**

Afin d'exposer la stratégie LEADER à l'assemblée, le Président présente le tableau des objectifs :

Les besoins Exprimés en ateliers de concertation	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels induits	4 fiches actions
<p>Appui à la transition numérique des entreprises Mutualiser les ressources humaines et matérielles pour développer des environnements de services aux entreprises</p> <p>Capitaliser sur les expérimentations innovantes Soutenir l'innovation en termes de communication</p> <p>Mettre en réseau les acteurs interprofessions sous forme de filières d'actions</p> <p>Comblent les maillons manquants des filières</p>	<p>1. Mettre à profit le contexte territorial comme levier de développement : capacités de développement endogène de ce territoire rural et réciprociétés avec les trois agglomérations voisines</p>	<p>Capter la capacité de dépenses des résidents au profit du « local »</p> <p>Qualifier, organiser et promouvoir un tourisme durable en réseau avec les agglomérations rhénanes voisines</p> <p>Renforcer, moderniser et favoriser la mise en réseau des entreprises du tissu productif local</p>	<p>1. Economie de proximité</p>
<p>Soutenir l'innovation technologique portant sur l'utilisation sobre et durable des ressources</p> <p>Accompagner les capacités de productions en énergies renouvelables</p>	<p>2. Anticiper les crises (climatiques, écologiques, sanitaires, sociales) et agir pour adapter le territoire aux bouleversements et en atténuer les effets</p>	<p>Adapter l'économie aux enjeux du changement climatique</p> <p>Accompagner le rôle des collectivités et des habitants dans la sobriété territoriale</p> <p>Tester, expérimenter « grandeur nature » sur des thématiques porteuses de transitions pour l'avenir</p>	<p>2. Transitions</p>
<p>Adapter la ressource forestière et les essences végétales</p> <p>Intégrer les principes d'adaptation au changement climatique dans les aménagements urbains</p> <p>Prévenir les crises sociales en soutenant les actions de luites contre toutes les formes de précarités</p> <p>Renouveler les capacités d'attractivités de l'offre médicale et investir sur la prévention des risques sanitaires</p>	<p>3. Développer des parcours de services aux populations dans un contexte de ruralité attractive sur le plan résidentiel</p>	<p>Préserver, valoriser la qualité territoriale par le maintien et la reconquête des patrimoines naturels, paysagers et la biodiversité</p> <p>Améliorer l'environnement de santé</p> <p>Soutenir l'inclusion et la cohésion sociale, valoriser l'interculturalité et renforcer les liens intergénérationnels</p>	<p>3. Bien vivre ensemble dans le territoire (Cohésion sociale, santé, bien-être, culture)</p>
<p>Déployer l'outil numérique et accompagner les usagers pour combler les distances</p> <p>Faire émerger des solutions de mobilités intermodales soutenables pour les collectivités et attractives pour les usagers</p>		<p>Adapter le parcours de services et l'accessibilité aux équipements, dont le numérique, pour les populations sur un territoire vaste</p> <p>Valoriser les arts et la culture au profit de tous les publics (jeunesse, familles, personnes en situation de handicap, publics éloignés de la culture), des liens sociaux et de l'attractivité du territoire</p> <p>Développer un environnement de services et d'équipements offrant aux habitants des alternatives à la voiture individuelle et coordonner les différentes solutions intermodales</p> <p>Structurer et déployer une petite logistique nécessaire aux acteurs économiques et sociaux du territoire</p>	<p>4. Mobilités durables et petites logistiques des marchandises</p>

La situation géographique du territoire est clairement identifiée comme un axe fort de la stratégie LEADER. La proximité de la ruralité sundgauvienne et ludovicienne avec les trois agglomérations de Bâle, de Mulhouse et de Belfort-Montbéliard confère au territoire une singularité et des opportunités. Par exemple, l'attractivité résidentielle du territoire est une opportunité pour l'économie présenteielle, à la condition que la puissance publique soit en mesure d'impulser des projets en ce sens.

Autre élément fort, le soutien au développement de parcours de services mettant l'accent sur la santé est un axe nouveau et important compte tenu des pénuries d'offres médicales sur le territoire et de l'articulation avec d'autres programmes en cours tels que les Contrats Locaux de Santé. Il ajoute que le secteur médicosocial connaît des difficultés pour recruter du personnel et pour les fidéliser sur leur poste, ce qui est en partie lié à l'attractivité salariale de la Suisse voisine.

Les membres du Comité de programmation du GAL ont estimé que le tableau des objectifs exprime le contenu des échanges qui ont eu lieu en ateliers. Ils ont trouvé la déclinaison des objectifs stratégiques en fiches actions logique et pertinente, à la fois précise pour donner des repères et suffisamment large pour que l'on puisse adapter les fiches actions en cas d'évolution du contexte territorial.

Le Président présente le plan financier prévisionnel proposé pour 5 ans :

N° et intitulé de la fiche action	Montant FEADER prévisionnel (1)	Montant prévisionnel de la contrepartie publique du ou des co-financeurs (2)	Total de la dépense publique nationale (3=1+2)	Part en % de la dépense publique nationale
1. Economie de proximité	360 000 €	90 000 €	450 000 €	23%
2. Transition	300 000 €	75 000 €	375 000 €	19%
3. Vivre ensemble	360 000 €	90 000 €	450 000 €	23%
4. Mobilités et petites logistiques de proximité	180 000 €	45 000 €	225 000 €	11%
Coopération	50 000 €	12 500 €	62 500 €	3%
Animation et fonctionnement du GAL	350 000 €	81 500 €	431 500 €	21%
TOTAL	1 600 000 €	394 000 €	1 994 000 €	100%

Davantage de fonds ont été fléchés sur la fiche-action « Économie de proximité », car cette thématique a très bien fonctionné au cours de la programmation 2014-2020, et sur la fiche-action « Bien vivre ensemble » qui comprend l'amélioration de l'environnement de santé, axe fort et inédit de la stratégie.

Le montant prévu pour la fiche-action « Transitions » est légèrement inférieur, mais reste tout de même conséquent au vu des enjeux environnementaux existants et à venir. Le GAL prévoit une enveloppe financière moindre pour la fiche action « Mobilités et petites logistiques de proximité » car il s'agit de projets plus difficiles à soutenir dans le cadre de LEADER et cette thématique a moins bien fonctionné lors de l'actuelle programmation. L'objectif en rassemblant les mobilités et les petites logistiques de proximité est de permettre de soutenir davantage de projets lors de la programmation 2023-2027.

Monsieur Antoine WAECHTER estime que le sujet de l'alimentation doit avoir sa place dans la stratégie LEADER, notamment dans le cadre du lien avec les agglomérations voisines. Il considère également que le terme « complémentarité » serait davantage adapté pour qualifier les relations à développer avec les pôles urbains environnants.

Le Président confirme que le thème de l'alimentation est bien présent dans la stratégie, avec comme objectif principal la mise en réseau des producteurs. Une fiche-action est d'ailleurs dédiée à l'économie de proximité, et comprend des actions en lien avec le Projet Alimentaire Territorial. Il ajoute que le terme réciprocité désigne ici le souhait de donner et de recevoir, en fonction des richesses de chaque territoire.

La différence entre ces deux mots est subtile et n'empêchera pas de soutenir les projets concernés.

Monsieur Laurent WENDLINGER indique que sur les 250 millions d'euros de FEADER alloués au territoire du Grand Est, la Région prévoit de dédier 25% à l'adaptation des forêts au changement climatique.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le fil conducteur de la stratégie : « Post COVID-19, faisons ensemble de l'envie de ruralité un nouveau « champ des possibles » et soyons résilients ! »,
- **d'approuver** la stratégie du prochain programme LEADER 2023-2027,
- **d'approuver** le plan financier prévisionnel ci-dessus,
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération,
- **de charger** le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

V. Projet Alimentaire Territorial

1. Délibération : Décision modificative n° 1 - Budget Pays du Sundgau : Versement d'une subvention - Abattoir de Cernay

Monsieur Paul STOFFEL quitte la séance à 20H10.

Le Président informe le Conseil Syndical que la labellisation du Pays du Sundgau comme « Projet Alimentaire Territorial » par la DRAAF a permis de débloquent une subvention pour contribuer au financement des travaux d'agrandissement et de modernisation de l'abattoir de Cernay. Deux acomptes ont déjà été versés au Pays du Sundgau et la Direction de l'abattoir a fait connaître l'utilité de pouvoir percevoir ces acomptes pour honorer les factures des fournisseurs en charge du chantier.

Il s'agit d'une opération neutre sur le plan budgétaire puisque la somme qui est prévue de verser à l'abattoir de Cernay correspond précisément à ce qui sera reversé à l'abattoir. Cette somme n'ayant pas été prévue au budget en début d'année, il est nécessaire de prendre une décision modificative par délibération.

Madame Fabienne BAMOND présente l'abattoir de Cernay.

- Outil de proximité qui a pour but :
 - Le **maintien des filières courtes** en proposant un service d'abattage adapté à leurs besoins.
 - La **traçabilité individuelle** et un niveau d'hygiène garantissant la qualité des produits et ainsi une **meilleure marge** pour les usagers de l'abattoir.
 - La **limitation des déplacements** (temps gagné, bilan carbone réduit, bien-être animal).
 - De donner des atouts à la filière élevage pour permettre le maintien et la reconquête des prairies, véritable levier dans l'aménagement soutenable du territoire du Sundgau.
- Outil polyvalent offrant une **gamme complète de services** : abattage multi-espèces (bovins, porcins et ovins/caprins), abattage conventionnel, certification AB, abattage rituel, prestations de découpe, maturation en chambre froide, livraison frigorifique, etc.
- A sa création en 2006 : site dimensionné pour 1375 tonnes/an d'abattage et 400 tonnes/an en atelier de découpe.

- Tonnage annuel 2021 : 1435 tonnes d'abattage et 315 tonnes de découpe pour un chiffre d'affaires total de 1,4M €.

→ **Outil à saturation** depuis plus de 3 ans d'où le déploiement d'un **projet d'agrandissement et de modernisation**.

Description du projet

Les travaux portés par la Société d'exploitation de l'abattoir de Cernay portent sur :

- La création d'un **atelier de transformation bouchère**.
- La création d'un **laboratoire steak haché**.

Financement dans le cadre du PAT du Sundgau

- Plan France Relance – mesure 13 volet B : l'Etat finance des projets d'investissement réalisés dans le cadre des PAT.
- PAT du Sundgau lauréat de cet appel à candidature : perception d'une subvention d'un montant total de **54 169,20 €** échelonnés sur trois ans **pour reversement complet à l'abattoir de Cernay**.
- Aux vues des échéances de l'abattoir, besoin des deux premiers paiements :
13 542,30 € perçus en 10/2021 et enregistrés sur le compte 7478 (dépense de fonctionnement).
+ 20 313,45 € perçus en 07/2022 et enregistrés sur le compte 7478.
= 33 855,75 € à reverser à l'abattoir pour septembre 2022.
- Reversement non inscrit au budget prévisionnel 2022 du Pays du Sundgau.

→ **Besoin d'une décision modificative du budget du Pays du Sundgau.**

Le Président propose d'inscrire les crédits nécessaires au budget :

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre 011 : Charges à caractère général :		Chapitre 74 : Dotations et participations	
Article 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	33 855,75	Article 7478 : Autres organismes	33 855,75
TOTAL :	33 855,75	TOTAL :	33 855,75

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **d'approuver** la réalisation de ces opérations d'ordre budgétaire pour l'année 2022 permettant de mener à bien cette opération,
- **de valider** le reversement à l'abattoir de Cernay du montant de 33 855,75 € correspondant aux deux premiers versements de la subvention allouée par la DRAAF Grand Est au Pays du Sundgau en tant que porteur d'un PAT,
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes d'engagement, conventions de partenariats et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération,
- **de charger** le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

VI. Conseil de Développement : présentation des avancées du groupe mobilité

Le Président invite Madame Nathalie STAECHELIN et Monsieur Vincent STIERLIN, membres du groupe mobilité du Conseil de Développement du Pays du Sundgau à présenter les avancées de leurs travaux. Il excuse l'absence de Monsieur Sébastien STOESSEL, Président du Conseil de Développement, retenu dans le cadre de ses activités professionnelles agricoles.

Madame Nathalie STAECHELIN indique que le groupe mobilité est composé de 6 personnes se réunissant environ une fois par mois et dresse deux premiers constats effectués par le groupe : tout d'abord, elle pointe un manque de liaisons cyclables entre chaque village, qui quand elles existent ne sont souvent pas signalisées. Ensuite, le groupe a relevé un accès difficile aux établissements scolaires en vélo.

Monsieur Vincent STIERLIN dresse le constat que dans un milieu rural, la voiture reste le seul moyen pour se déplacer.

Madame Nathalie STAECHELIN présente les principales idées développées par le groupe : améliorer la signalétique des parcours vélos balisés pour faire prendre conscience de leur potentiel, mettre en place des points d'eau potable pour les cyclistes (dans chaque commune, les recenser et les signaler), améliorer les interactions possibles avec les écoles pour faire prendre conscience aux établissements des possibilités de mobilité douce et enfin organiser un slow-up. Cette idée sera présentée plus en détail par la suite.

Monsieur Vincent STIERLIN ajoute qu'il faudrait également ramener des services et des commerces dans les Communes. Il est difficile de se passer de sa voiture lorsque les services sont tous concentrés dans les agglomérations voisines.

Le Président confirme que l'accessibilité aux services publics est une question centrale.

Madame Nathalie STAECHELIN développe l'idée du slow-up et présente notamment celui organisé dans la République et Canton du Jura, autour de Delémont, et qu'elle a pu expérimenter. Elle ajoute également que le groupe a pu rencontrer une organisatrice de l'évènement le 13 avril 2022 à Fislis.



Le terme slow-up dérivé de « slow down – pleasure up », qui signifie « diminue l'allure – augmente le plaisir ». Il s'agit d'une journée de découverte sans voiture sur un parcours d'environ 30 kilomètres (une boucle dans un seul sens), en majorité sur des routes principales fermées à la circulation motorisée. Ce parcours est à réaliser principalement à vélo, en rollers ou à pied et un programme d'animations variées (organisé par des associations du territoire) est présent tout au long du parcours. Madame Nathalie STAECHELIN indique qu'elle a pu également participer au slow-up de Bâle/trois-frontières et a été séduite par l'organisation. Pour le slow-up du Jura, le budget est de 150 000 CHF.

Madame Nathalie STAECHLIN détaille les modalités d'animation et d'organisation du Slow-up Jura :

Animation

- 25 000 participants,
- Une aire d'animation dans chaque village traversé,
- Une trentaine d'associations tiennent un stand,
- Le comité d'organisation prend à sa charge une partie de l'animation musicale, des animations pour les adolescents, les frais de location de la vaisselle réutilisable,
- Aucune participation financière demandée aux associations,
- Principes de développement durable mis en avant,
- Menus équilibrés slowAppetit proposés aux participants,

Organisation

- Budget de 150 000 CHF
- Environ 200 personnes œuvrant pour la sécurité
- 74 postes de sécurité tout au long du parcours, couverts par des pompiers, des bénévoles et des membres des polices cantonales et communales
- 6 postes samaritains

Elle termine son intervention en demandant si un partenariat avec le slow up de Bâle, du Jura ou encore d'Alsace était possible.

Le Président relève que c'est un gros budget.

Madame Nathalie STAECHLIN indique que Alsace Destination Tourisme (ADT) était l'organisateur principal du slow-up d'Alsace (autour de Sélestat et de la route des vins) puis a créé une association afin de faciliter son organisation, très lourde à porter par une seule structure. Il faut en effet prévoir beaucoup de bénévoles et de sponsors mais elle insiste sur le fait que ce type d'évènement profite à tout le monde. Elle ajoute que ce n'est pas seulement un évènement à but touristique mais que les habitants locaux en profitent également.

Monsieur Vincent STIERLIN indique qu'il est important d'éduquer et de sensibiliser la population via ce type d'évènement.

Le Président indique que c'est une véritable culture vélo qui est à créer. Le Schéma directeur cyclable du Sundgau est terminé et il s'agit maintenant d'échelonner les chantiers de réalisation des voies cyclables. En effet, le montant des investissements nécessaires à la mise en œuvre de ce schéma est énorme (il s'élève pour exemple à 15 millions d'euros estimés sur le périmètre de la seule Communauté de Communes Sundgau).

Monsieur Vincent STIERLIN note que ce type d'évènement se déroule sur des routes fermées. Ici, l'existant pourrait être utilisé et valorisé.

Monsieur Antoine WAECHTER trouve que l'idée est bonne, d'autant plus que ce type d'évènement permet de greffer les dimensions patrimoniales, paysagères, culturelles, sportives et de mise en valeur du territoire.

Monsieur Vincent GASSMANN indique que ce sujet a déjà été envisagé par la Communauté de Communes Sud Alsace Largue, notamment dans un esprit patrimonial. Il souligne que le nombre de bénévoles à mobiliser est très important.

Monsieur Jean-Rodolphe FRITSCH note que la dimension financière est abordée différemment entre la France et la Suisse, notamment dans l'approche du sponsoring. En Suisse par exemple, de gros sponsors tel que la Loterie Romande ou les magasins de distributions prennent à leurs charges des sommes importantes.

Madame Marie-Cécile LEY trouve le projet très enthousiasmant et qu'il pourrait participer au bien vivre ensemble sur le territoire. Cela peut être une belle journée en perspective.

Madame Nathalie STAECHELIN indique que cet événement peut démarrer dans un premier temps à petite échelle.

Le Président relève que la prochaine étape serait de contacter les organisateurs du Slow-up Alsace.

Madame Marie-Cécile LEY indique qu'il peut y avoir des possibilités de financement via des fonds européens.

Le Président remercie Madame Nathalie STAECHELIN, Monsieur Vincent STIERLIN ainsi que l'ensemble des membres du groupe pour leur engagement et les félicite pour l'idée présentée.

Monsieur Daniel DIETMANN quitte la séance à 20H23.

VII. Points divers

1. Point d'information : Avancée de la construction du futur service d'autorisation du droit des sols

Madame Marie Cécile LEY informe l'assemblée que le projet de création d'un service unique d'autorisation du droit des sols avance bien dans le cadre d'une collaboration constructive entre la Communauté de Communes Sundgau et le Pays du Sundgau.

Elle expose les principales étapes passées et à venir :

1. Examen du projet en bureau syndical du 12 octobre 2022
2. Présentation en conférence des maires le 19 octobre 2022
3. Puis envoi du projet de convention aux communes
4. Présentation à l'équipe PETR + CCS le 21 octobre 2022
5. Signature des conventions en décembre 2022
6. Lancement du nouveau service au 1^{er} janvier 2023
7. Point d'évaluation proposé lors d'un Conseil Syndical 2023

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **d'autoriser** Madame la Vice-Présidente à signer les conventions et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération,
- **de charger** le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

2. *Délibération* : Mise à jour du tableau des effectifs

L'évolution des missions, les nouvelles actions et les nouveaux services proposés par le Pays du Sundgau conduisent à des évolutions régulières du tableau des effectifs.

Dans la perspective de création d'un service unique chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme sur le territoire du Pays du Sundgau, la structure envisage le recrutement de deux agents.

Lors de la dernière séance du Conseil Syndical qui s'est déroulée le 5 juillet 2022, l'assemblée a délibéré en faveur du recrutement d'un second conseiller SARE pour assurer des missions d'accompagnement des propriétaires dans leurs travaux de rénovation énergétique ainsi que pour assurer des missions de communication et de pédagogie. Il sera ainsi proposé à l'assemblée d'ouvrir un second poste de conseiller.

En tant que structure porteuse du SCoT, le Pays du Sundgau a l'obligation de faire un bilan des applications réelles du document six ans après son approbation. Le SCoT ayant été approuvé par le Conseil Syndical en juillet 2017, la structure doit engager le bilan du document en 2023. Dans la perspective de déclinaison de la loi « Climat et Résilience » dans le SCoT du Sundgau, une révision devra être enclenchée et le recrutement d'un agent en 2023 est nécessaire.

Les orientations et les perspectives du pôle environnement et du pôle Leader nécessitent le renouvellement des postes de responsable du pôle environnement et coordination du plan de paysage en 2023, ainsi que celui de responsable du pôle LEADER et coordination du programme LEADER en 2022.

Le poste de chargé de mission innovation et marketing territorial, ouvert par délibération du 5 juillet 2022, a été concrétisé par un emploi de chargé de mission culture au grade d'attaché, en CDD de 3 ans.

EMPLOIS	GRADE	CATÉGORIE	CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIFS BUDG. POURVUS	EFFECTIFS BUDG. À POURVOIR
Filière administrative						
Directeur	Attaché principal	A	CDI	TC	1	
Chargé des finances et des ressources humaines	Adjoint adm. ppal 1ère classe	C	Titulaire	TC	1	
Responsable du Pôle Leader et coordination du programme Leader	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Chargé de mission culture	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Responsable de mission mobilités durables	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Conseiller Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Coordinateur du Projet Alimentaire Territorial	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Instructeurs autorisation du droit des sols	Rédacteur	B	CDD 3 ans	TC	3	
Secrétaire	Adjoint adm. ppal 2ème classe	C	Titulaire Détachement 1 an	TC	1	
Poste mis en disponibilité	Rédacteur	B	Titulaire			
Chargé de mission appui à l'évaluation du programme LEADER et à l'élaboration du prochain programme	Rédacteur	B	VTA Contrat de projet 1 an - emploi non permanent	TC	1	
Instructeur autorisation du droit des sols	Rédacteur	B	CDD 1 an - emploi non permanent	TC	1	
Filière technique						
Responsable du pôle environnement et coordination du plan de paysage	Ingénieur	A	CDD 3 ans	TC	1	
Responsable du service autorisation du droit des sols et chargé de mission urbanisme durable	Ingénieur Principal	A	Titulaire	TC	1	
EMPLOIS À RENOUELER						
Responsable du pôle Leader et coordination du programme Leader 2022	Attaché	A	Titulaire ou CDD 3 ans	TC		1
Responsable du pôle environnement et coordination du plan de paysage 2023	Ingénieur	A	Titulaire ou CDD 2 ans	TC		1
EMPLOIS À CRÉER						
Chargé de mission déploiement du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique	Rédacteur, Rédacteur ppal 1ère clas., 2ème clas., Attaché, Technicien, Ingénieur	A-B-C	Titulaire ou CDD 3 ans	TC		1
Chargé de mission SCOT	Rédacteur, Rédacteur ppal 1ère clas., 2ème clas., Attaché, Technicien, Ingénieur	A-B-C	Titulaire ou CDD 3 ans	TC		1
Instructeurs autorisation du droit des sols	Adjoint adm, Adjoint adm. ppal 1ère clas., 2ème clas., Rédacteur, Rédacteur ppal 1ère clas., 2ème clas., Attaché	A-B-C	Titulaire ou CDD 3 ans	TC		2

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide d'approuver à l'unanimité :

- *l'évolution du tableau des effectifs tel que rédigé dans la présente délibération,*
- *l'ouverture des emplois mentionnés,*
- *la reconduction des postes indiqués,*
- *que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs des emplois permanent soient abrogées à compter en vigueur de la présente délibération,*
- *que les crédits nécessaires soient inscrits au budget 2023 de la collectivité.*

3. **Délibération** : Augmentation du nombre d'Assesseurs au Bureau du Pays du Sundgau

Vu les statuts du PETR du Pays du Sundgau :

« Conformément aux articles L. 5741-1, L. 5711-1 et L. 5211-10 du CGCT, le Bureau du PETR du Pays du Sundgau est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Vu la délibération du 8 septembre 2022, le nombre d'assesseur du Bureau est porté à 4.

Sur proposition des membres du Bureau, le Président invite le Conseil Syndical à fixer le nombre d'assesseurs du Bureau du Pays du Sundgau à cinq membres pour des raisons de représentativités et de disponibilités.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **d'approuver** de fixer le nombre d'assesseurs du Bureau à 5 membres.

4. **Élection** : d'un nouvel Assesseur au Bureau du Pays du Sundgau

Le Président propose la candidature de Monsieur Jean-Marc METZ, Délégué de la Communauté de Communes Sundgau, sur proposition des membres du Bureau pour devenir assesseur.

Il ajoute que cette élection pourrait permettre une représentativité du secteur du jura Alsacien dans le Bureau du Pays du Sundgau.

Le Président demande s'il y a d'autres candidats au poste d'Assesseur du Bureau du Pays du Sundgau.

Personne ne demande la parole.

Résultats du scrutin pour l'élection des autres membres du bureau

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0.
- Nombre de votants : 20.
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0.
- Nombre de suffrages exprimés : 20.
- Majorité absolue : 19.

INDIQUER LES NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Jean Marc METZ	20	Vingt

M. Jean-Marc METZ ayant obtenu la majorité absolue et ayant déclaré accepter la fonction, a été proclamé élu assesseur du bureau et a été immédiatement installé.

5. Délibération : Adhésion à la mission mutualisée RGPD proposée par le CDG du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle et désignation d'un délégué à la protection des données

Un projet de convention pour la période 2022/2024 est proposé. Elle concerne la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement. Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain. Dans le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion Grand Est-Bourgogne-Franche Comté, le Centre de Gestion

de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle exerce, sous leur égide respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental. Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec ces centres de gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés. Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin s'inscrit dans cette démarche. Cette mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle est dénommée « mission RGPD mutualisée des CDG ».

La dernière convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2021, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet du 1^{er} janvier 2022. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre de la 1^{ère} convention est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition. Par la présente délibération, nous nous proposons de renouveler notre adhésion à la mission RGPD du centre de gestion.

Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

En annexe de la présente délibération, la convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission est mise à votre disposition.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **d'approuver** l'adhésion du Pays du Sundgau à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- **d'autoriser** le Président à signer la convention relative à ladite mission et à signer tout document afférent à ladite mission,
- **de désigner** auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

6. *Point d'information* : événements passés et à venir

Le Président informe l'assemblée des événements passés et à venir pour la structure :

Transition écologique

- **Animation d'une Fresque du Climat le 12 octobre** (événement tout public). L'objectif: sensibiliser la population sur les causes et conséquences du changement climatique.
- **Participation au JOUR DE LA NUIT le 15 octobre**. Les Communes ont été invitées à **éteindre l'éclairage public** et sensibiliser la population aux conséquences de la pollution lumineuse et aux économies d'énergie.
- **Atelier d'Auto-Rénovation Accompagnée le 15 octobre de 9H00 à 12H00** (événement tout public). Thématique de l'atelier : « Isoler les murs de sa maison ». Atelier animé par l'entreprise SEN de Waldighoffen et sur inscription par mail : audrey.petit@alteralsace.org

Culture

- Démarrage du parcours d'éducation artistique et culturelle (EAC) autour du spectacle « Le Mensonge » au **collège de Seppois-le Bas le 5 octobre**. Les 3 classes de 6^{ème} vont bénéficier d'un accompagnement jusqu'à mars 2023 de la compagnie ACT2 (représentation du spectacle + ateliers d'écriture, de théâtre et de danse).
- **Les jurys STUWA se réunissent le 17 novembre** pour définir les artistes lauréats des résidences artistique (installation d'une œuvre à Hirsingue) et pédagogique (aux collèges de Hirsingue et Dannemarie + animations prévues à la MJC d'Altkirch). Date limite des candidatures le 16 octobre.

Le Président demande s'il y a d'autres questions. Personne ne demande la parole. Il remercie les Délégués et clôt la séance à 20H40.

Le Président du Pays du Sundgau



Nicolas JANDER